



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° 16/103

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**MOYENMOUTIER – Site Peadouce – Façades Abbaye – M
P09RD80H093**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Moyenmoutier pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site Peadouce / Abbaye situé sur son territoire communal en vue de créer des équipements touristiques et culturels, des logements et des services,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux sur les façades de l'abbaye de Moyenmoutier impactées par la démolition des ateliers textiles ; le montant prévisionnel de l'opération est de 300 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Moyenmoutier,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Moyenmoutier la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

